

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2021

L'An deux mille vingt et un,
Et le vingt Mars à 10h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 Mars 2021 s'est réuni à la Mairie, en séance publique,
sous la Présidence de Monsieur Claude KRIEGUER, Maire.

Etaient présents : M. Claude KRIEGUER, Maire, M. Eric THERRY, Mme Paule LAMOTTE, M. Philippe MARCOT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, Adjoint
M. Jacques LETELLIER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Franck LAGNIAUX, Mme Sandrine BONNETAIN (à partir de 11 h), Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Laurine RENARD, M. Olivier GAL, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER, Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Paulo SOBRAL, pouvoir à P. LAMOTTE - Mme Sandrine BONNETAIN, pouvoir à S. PESLERBE (jusqu'à 11 h) - M. Jonathan ALLONGE, pouvoir à A. CLAISEN BARTHELEMY

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PESLERBE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 30 Janvier 2021. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire lit les 10 décisions prises en vertu de l'art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, du n° 5 du 10/02/2021 au n° 14 du 19/03/2021.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU COMPTABLE DU TRESOR – délibération n° 7

Monsieur le Maire présente le compte de la gestion 2020 du Comptable du Trésor.

Après avoir pris connaissance des dépenses et des recettes,

*Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent convenablement justifiées,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2020 et sur la comptabilité des valeurs inactives,*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de gestion du Budget principal dressé pour l'exercice 2020 par le Comptable du Trésor, n'appelle ni observations ni réserves

APPROUVE ce Compte de gestion 2020.

Arrivée de S. BONNETAIN à 11 h 00.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - délibération n° 8

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2020 de la Commune, établi selon la nomenclature budgétaire et comptable M 14, puis laisse la parole à Monsieur THERRY, qui présente tout d'abord divers chiffres, ratios et orientations de la Commune, puis détaille l'ensemble des chapitres de ce Compte Administratif ; ledit Compte Administratif 2020 présentant un excédent de clôture de 813 068.49 €.

Monsieur BRAULT, au niveau des frais et de l'état du personnel, souligne le maintien de l'importante proportion de contractuels par rapport au nombre de titulaires, et s'étonne notamment du peu d'évolution de la situation contractuelle de l'Edicateur des A.P.S. malgré son ancienneté.

Monsieur THERRY précise qu'un point sera fait sur l'ensemble de la situation du personnel.

Monsieur BRAULT renouvelle son regret que la prime Covid-19 n'ait pas été attribuée aux agents présents et exposés pendant le confinement.

Monsieur THERRY lui répond qu'il en a été tenu compte au moment du versement de la part Complément Indemnitaire du R.I.F.S.E.E.P.

Monsieur le Maire souligne qu'un effort certain a été fait depuis plusieurs années dans le sens de la titularisation d'agents.

Monsieur le Maire, conformément à la réglementation, quitte la salle du Conseil et Monsieur THERRY prend la présidence de la séance pour faire procéder au vote.
Monsieur BRAULT souligne que 2020 a été une année exceptionnelle du fait de la situation sanitaire et de ses conséquences sur l'exécution budgétaire, et qu'il en tiendra compte dans son vote.

Le Conseil Municipal, après avoir vérifié la concordance des comptes avec ceux certifiés par le Trésorier Municipal, par 17 voix Pour dont 2 pouvoirs, et 5 Abstentions (S. WILLEMIN, A. DESBOURGET, M. BRAULT, T. BOLLER, S. LENTZ),
APPROUVE les résultats du Compte Administratif 2020 de la Commune arrêtés aux chiffres suivants :

	Budget 2020	Réalisé 2020	R. à R. 2020	Total
<u>Fonctionnement</u>				
Dépenses	3 149 742.00	2 737 084.11		2 737 084.11
Recettes	3 149 742.00	3 153 609.72		3 153 609.72
Excédent :		416 525.61		416 525.61
<u>Investissement</u>				
Dépenses	2 578 864.00	1 115 056.05	28 565.39	1 143 621.44
Recettes	2 578 864.00	1 466 081.32	74 083.00	1 540 164.32
Excédent :		351 025.27	45 517.61	396 542.88
<u>Balance globale</u>				
Dépenses	5 728 606.00	3 852 140.16	28 565.39	3 880 705.55
Recettes	5 728 606.00	4 619 691.04	74 083.00	4 693 774.04
Excédent :		767 550.88	45 517.61	813 068.49

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 – délibération n° 9

Monsieur THERRY expose qu'il est proposé d'affecter le résultat de Fonctionnement 2020, soit 416 525.61 €, au compte 002 de la section de Fonctionnement pour sa reprise au Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'affecter le résultat de Fonctionnement 2020 du budget de la Commune, soit 416 525.61 €, au compte 002 de la section de Fonctionnement pour sa reprise au Budget Primitif 2021.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2021

L'état 1259 des bases d'imposition prévisionnelles pour 2020 n'ayant pas été notifié à la commune à ce jour, ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS – délibération n° 10

Monsieur THERRY présente le tableau des subventions aux associations pour l'année 2021, dont les montants ont été déterminés par la Commission des Finances après examen préalable par la Commission des Associations, pour une enveloppe globale proposée de 27 250.00 €, en tenant compte notamment du nombre d'asniérois parmi les adhérents, ainsi que des résultats financiers des associations et de la volonté de maintenir le soutien financier aux associations locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le tableau des subventions 2021 aux Associations, annexé au budget 2021.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – délibération n° 11

Avant l'examen du projet de budget 2021, et conformément à l'article L 2123-24-1, I, 1^{er} alinéa du C.G.C.T., Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal l'état des indemnités de toute nature au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local, perçues par les élus.

Monsieur THERRY présente ensuite le projet de budget 2021, détaillé par chapitre budgétaire et par opération d'investissement, budget construit avec le maintien des taux d'imposition à leur niveau de 2020.

Monsieur BRAULT demande des informations sur le suivi des procédures judiciaires en cours, et notamment sur les montants inscrits concernant le contentieux de la rue du Four, montants qui lui semblent insuffisants.

Monsieur THERRY lui confirme que la Commune a reçu des devis correspondant à ces montants ; et qu'un accord transactionnel est proposé aux riverains, en y associant le SIECCAO et SUEZ, pour la réalisation de ces travaux dont le règlement sera effectué par la Commune.

Madame CLAISEN BARTHELEMY confirme la ferme volonté de la Commune d'aboutir à une solution sur ce dossier.

Monsieur BRAULT précise que son vote défavorable ne correspond pas à une défiance totale, puisqu'il est d'accord à 90 % sur le programme proposé, bien qu'il soit opposé à certains points tel celui de la vidéoprotection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix Pour dont 2 pouvoirs, 1 Abstention (A. DESBOURGET) et 4 voix Contre (S. WILLEMIN, M. BRAULT, T. BOLLER, S. LENTZ) ADOPTE le Budget Primitif 2021 de la Commune, qui s'établit et s'équilibre comme suit :

	Pour mémoire Budget Primitif 2020	Proposition de B.P. 2021	Vote du Conseil
Fonctionnement			
Dépenses	3 149 742.00	3 512 587.00	3 512 587.00
Recettes	3 149 742.00	3 512 587.00	3 512 587.00
Investissement			
Dépenses	2 578 864.00	2 910 860.00	2 910 860.00
Recettes	2 578 864.00	2 910 860.00	2 910 860.00
Balance globale			
Dépenses	5 728 606.00	6 423 447.00	6 423 447.00
Recettes	5 728 606.00	6 423 447.00	6 423 447.00

DESIGNATION DE DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU S.I.V.O.M. VIARMES / ASNIERES-SUR-OISE – délibération n° 12

Monsieur KRIEQUER ayant souhaité se retirer de ses fonctions de délégué titulaire au sein du S.I.V.O.M. Viarmes/Asnières-sur-Oise, il convient de pourvoir à son remplacement.

Pour mémoire, sont actuellement délégués du Conseil Municipal au sein du S.I.V.O.M. :

Titulaires : Eric THERRY – Jacques LETELLIER – x –

Suppléants : Serge LOPEZ – Michel BRAULT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE :

- En qualité de délégué titulaire en remplacement de C. KRIEQUER : Serge LOPEZ
- En qualité de délégué suppléant en remplacement de S. LOPEZ : Paulo SOBRAL

PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES – délibération n° 13

Monsieur THERRY expose que, conformément à l'art. 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, les suppressions de postes nécessitant l'avis préalable du Comité Technique. Afin de permettre le recrutement par voie de mutation d'un agent titulaire au sein de la filière Technique pour exercer les fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique, et en vue du reclassement d'un agent titulaire déclaré définitivement inapte à ses fonctions actuelles, il appartient donc au Conseil Municipal, de modifier pour mettre à jour le tableau des emplois, afin de créer les postes correspondants.

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 Décembre 2006,
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 18 Décembre 2020,
il est proposé, à effet du 1^{er} Avril 2021 :

Filière administrative :

- la création de :
1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet

Filière Technique

- la création de :
1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la création des postes précités à compter du 1^{er} Avril 2021.

Le tableau des emplois est modifié comme suit :

Filière Administrative – cadre d'emploi des Adjoins Administratifs :

Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe :	ancien effectif : 2 nouvel effectif : 3
--	--

Filière Technique – cadre d'emploi des Adjoins Techniques :

Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe :	ancien effectif : 0 nouvel effectif : 1
--	--

DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2021 – délibération n° 14

Monsieur THERRY expose que, dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux attribuée par l'Etat sur présentation de dossiers, il est proposé de retenir pour 2021 à cette dotation, sachant que 2 dossiers au maximum peuvent être présentés :

- au titre de la catégorie « Bâtiments scolaires et périscolaires » : Le projet de construction d'un restaurant scolaire, dans le cadre d'un programme de réhabilitation et extension de l'école du Bois Bonnet au hameau de Baillon, comprenant également la construction de locaux périscolaires, d'un préau, et de salles de réunion, dont le coût prévisionnel est de 346 981.95 € H.T.
- Au titre de la catégorie « Cadre de vie » : la réalisation d'un parc de stationnement rue Delchet pour les besoins de stationnement à proximité de l'école Blanche de Castille, dont le coût prévisionnel est de 299 761.21 € H.T.

Ces opérations sont susceptibles de bénéficier d'une aide de l'Etat, à hauteur de 35 à 40 % de leur coût H.T., plafonné à 350 000 € par opération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention d'Etat au titre de la D.E.T.R. 2021 concernant les deux opérations précitées, d'établir un ordre de priorité entre ces projets, et d'autoriser le Maire ou un Adjoint à signer la demande correspondante.
Il est précisé d'autre part que leur mise en œuvre pourra débuter dès que les dossiers seront déclarés complets par le Préfet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, VALIDE les projets à présenter pour obtenir une subvention d'Etat au titre de la D.E.T.R. 2021,
AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer les demandes correspondantes

ARRETE les modalités de financement comme suit :

- pour le projet de construction d'un restaurant scolaire, dans le cadre d'un programme de réhabilitation et extension de l'école du Bois Bonnet au hameau de Baillon au titre de la catégorie « Bâtiments scolaires et périscolaires » :

o coût total estimatif HT du projet :	346 981.95 €
o D.E.T.R. espérée (40 % du coût HT plafonné à 350 000.00 €) :	138 792.78 €

o Département du Val d'Oise (25 %) :	86 745.48 €
o Etat – D.S.I.L. à solliciter	52 047.30 €
o charge communale HT (20%), financée par autofinancement ou emprunt :	69 396.39 €

- pour le projet de réalisation d'un parc de stationnement rue Delchet, au titre de la catégorie « Cadre de vie » :

o coût total estimatif HT du projet :	299 761.21 €
o D.E.T.R. espérée (40 % du coût HT plafonné à 350 000.00 €) :	119 904.48 €
o Région Ile-de-France en cours de notification (C.A.R.) :	90 977.00 €
o charge communale HT (20%), financée par autofinancement ou emprunt :	88 879.73 €

PRECISE que la Commune s'engage à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué

PRECISE que la Commune s'engage à prendre en charge le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public ayant été sollicité, et porte les crédits correspondants au budget de la Commune

DECIDE de l'ordre de priorité des deux projets susmentionnés, comme suit :

- Priorité n° 1 : construction du restaurant scolaire de l'école du Bois Bonnet
- Priorité n° 2 : réalisation d'un parc de stationnement rue Delchet

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES VOIRIES DE LA RUELLE SAINT LAURENT ET DE L'AVENUE DES ACACIAS - délibération n° 15

Monsieur le Maire expose qu'il est proposé de solliciter l'aide du Département du Val d'Oise, au titre du dispositif d'Aide aux Routes Communales et Communautaires (A.R.C.C. –VOIRIE), pour le projet de requalification des voiries de la ruelle Saint Laurent, et de l'avenue des Acacias aux Tilleuls, voies communales.

Cette opération, d'un coût estimatif cumulé de 334 468.66 € H.T., est susceptible de bénéficier d'une aide du Département plafonnée à 200 000 € H.T. de travaux d'un taux de base de 25 %, pondéré en fonction du rapport entre le linéaire de voirie communale et le nombre d'habitants, et suivant le potentiel financier par habitant, soit un financement espéré de 33 %.

Le Conseil Municipal doit donc approuver la présentation de ce dossier en vue de l'attribution d'une aide départementale, et autoriser le Maire ou un Adjoint à signer tout document à cet effet.

Monsieur BRAULT souligne l'importance des travaux réalisés dans les Tilleuls depuis plusieurs années, par rapport à ceux effectués sur les voies principales de la Commune. Il propose d'autre part que l'on réfléchisse également à une amélioration de la voirie de desserte du camping des Princes.

Monsieur BROCHARD précise qu'il ne participera pas au vote sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix Pour dont 2 pouvoirs,

VALIDE le projet de requalification des voiries de la ruelle Saint Laurent, et de l'avenue des Acacias aux Tilleuls, à présenter pour obtenir une subvention départementale

SOLLICITE à cet effet l'aide du Département du Val d'Oise au titre de l'A.R.C.C.- Voirie,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer la demande de subvention correspondante

PRECISE que la Commune s'engage à prendre en charge le cas échéant, la part de financement non accordée par le Département, et porte les crédits correspondants au budget 2021 de la Commune

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE EN COMMUN DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE ET DE LEURS EQUIPEMENTS – délibération n° 16

Monsieur THERRY expose que, suite à concertation menée entre plusieurs communes de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France sur l'idée de création d'une police municipale pluricommunale entre les communes d'Asnières-sur-Oise, Viarmes, Seugy, Saint Martin du Tertre, Belloy en France, Villaines sous Bois, Chaumontel et Luzarches, par mise à disposition des agents de la police municipale de Viarmes pour effectuer des missions de police municipale dans les autres communes, sur demande de ces communes et pour un nombre d'heures annuel pré-déterminé, Les besoins de recours à cette police pluricommunale ont été estimés pour la commune d'Asnières-sur-Oise à 240 h/an, soit 120 h de présence à 2 agents, pour un coût horaire 2021 de :

- 32.12 € en heures normales
- 56.14 € en heures de nuit ou de dimanche

Il est donc proposé d'autoriser le Maire ou un Adjoint à signer :

- *Avec l'ensemble des communes concernées et Monsieur le Préfet du Val d'Oise, la convention de coordination entre la police municipale pluricommunale des communes membres*
- *Avec la commune de Viarmes et les autres communes membres, la convention de mise à disposition des agents de police municipale et de leurs équipements*

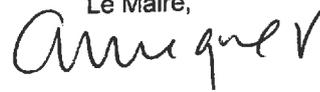
Monsieur BRAULT regrette la décision du passage à 30 km/h de la vitesse sur l'ensemble du territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix Pour dont 2 pouvoirs, et 3 Abstentions (S. WILLEMIN, M. BRAULT, S. LENTZ)

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer les deux conventions précitées, *de coordination entre la police municipale pluricommunale des communes membres ; et de mise à disposition des agents de police municipale et de leurs équipements.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 05.

Le Maire,



Claude KRIEQUER